

## **CHARTRE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN FORMATION**

### **Nos engagements généraux**

Notre politique Handicap est une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

- Ecouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Evaluer la faisabilité des éventuelles adaptations ou aménagements,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques, dans la mesure du possible, en :
  - ✓ Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
  - ✓ Sensibilisant tous les intervenants de notre Organisme de Formation sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap en formation » dans un espace accessible à tous (site internet), afin d'informer stagiaires et intervenants des engagements pris.

### **Mission de notre référent handicap**

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à consulter notre référent handicap : Thomas Gaunet, pour faire le point sur votre situation.

Il se charge d'accueillir, d'écouter et d'évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire),

Il sollicite ou oriente la personne en situation de handicap vers les partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question.

Il s'assure de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne,

Il accompagne la mise en place et veille au déroulement du parcours de formation le plus adapté.

### **Nos accompagnements, adaptation et aménagement proposés**

Afin de réaliser le cursus de formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec le stagiaire en situation d'handicap.

Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins au regard des spécificités du projet de formation et de préparer un plan d'aide et d'adaptation personnalisé. Les accompagnements

liés aux besoins spécifiques dans le cadre de du parcours de formation sont définis avec le stagiaire et notre référent handicap.

Selon la situation, ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par notre organisme de formation et peut évoluer en cours de formation, exemples :

- ✓ Aide humaine
- ✓ Aide technique
- ✓ Aménagement du cursus

Pour cela nous nous appuyons sur un réseau de partenaires départementaux et régionaux ci-dessous :

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez solliciter une aide de l'AGEFIPH ou du FIPHFP si vous avez conclu un contrat avec un employeur public.

### **1. AGEFIPH**

Ressource Handicap Formation

Contacts

Sylvie CIMEN

Adriana TALBI

M'Ballo SECK

Email : [rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

192 Avenue Aristide Briand - 92220 Bagneux

0800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

### **2. FIPHFP**

Contact FIPHFP employeurs régionaux

Maylis BOXBERGER

Chargée de développement territorial - handicap FIPHFP

Contact FIPHFP employeurs nationaux

Bruno PICARD

Directeur délégué aux employeurs publics et partenaires nationaux

Référent Handi-Pacte

Estelle BOQUET

Handi-Pacte Île-de-France

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/ile-de-france>

### **3 MDPH de l'Essonne (91)**

93 rue Henri Rochefort 91000 Evry

Tél : 01 60 76 1100

[mdph@cg91.fr](mailto:mdph@cg91.fr)